

TARIFS CLASSES PREPARATOIRES

➤ PARTICIPATION DES FAMILLES

La participation des familles intègre la participation aux investissements immobiliers et équipements mobiliers de l'établissement scolaire et les frais afférents à l'enseignement religieux et à l'exercice du culte.

La facturation intervient fin octobre : elle est annuelle pour ceux qui optent pour le prélèvement automatique mensuel ; trimestrielle (1^{ère} année) ou semestrielle (2^{ème} année), pour ceux qui préfèrent un règlement par chèque ou en espèces.

« Les factures sont désormais consultables Uniquement sur « SCOLINFO » avec les codes reçus en début d'année. Vous recevrez au préalable un mail vous avisant de leur disponibilité. »

	CPGE 1 ^{ère} année	CPGE 2 ^{ème} année
Participation des familles annuelle Classes Préparatoires	1025 €	
<u>Facture annuelle</u> : prélèvement/10mois (octobre à juillet)	1/10 ^{ème} par mois de la facturation annuelle	
<u>Facture trimestrielle</u> : chèque ou espèces (octobre, février, mai)	<i>Par tiers</i>	
<u>Facture semestrielle</u> : chèque ou espèces (octobre, février)		<i>Par moitié</i>

➤ REDUCTIONS PARTICIPATION DES FAMILLES ANNUELLES

Une réduction est appliquée aux familles à partir du 2^{ème} enfant scolarisé :

	CPGE 1 ^{ère} année	CPGE 2 ^{ème} année
2 ^{ème} enfant	-144€	
3 ^{ème} enfant	-349€	

➤ RESTAURATION

- CAFÉTÉRIA : Celle-ci est réservée aux lycéens et aux étudiants des classes préparatoires.
- Un distributeur automatique de boissons et confiseries est à la disposition des étudiants de classes préparatoires au foyer des CPGE.

➤ INFORMATION

Si vous rencontrez des difficultés durables ou passagères, n'hésitez pas à en informer la comptabilité.

Je soussigné _____

déclare avoir pris connaissance des modalités tarifaires appliquées pour mon (mes) enfant(s) _____

en classe de _____ pour l'année scolaire 2018-2019 et je m'engage à les respecter.

Date :

Signature :

Document à dater, signer et à adresser à la comptabilité en un seul exemplaire par famille (acceptation des conditions tarifaires pour l'année scolaire 2018-2019)